

## Conseil d'Administration du mardi 7 mars 2023

### Délibération n°CA-2023-11

---

**NATURE :** RESSOURCES HUMAINES

**Objet :** Grille de rémunération chercheurs contractuels

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le code général de la fonction publique*

*Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,*

*Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,*

*Vu l'avis favorable du comité social d'administration du 28 février 2023,*

L'objectif de cette délibération est d'être un employeur attractif dans le recrutement de chercheurs contractuels, gage de valorisation de la recherche financée sur des projets Sciences Po Grenoble - UGA et de répondre dans le cadre d'une politique de rémunération concertée au sein de l'Université Grenoble Alpes, il est proposé de voter une grille de rémunération des chercheurs contractuels.

La présente grille permet également aux enseignants-chercheurs titulaires de répondre à des appels à projet sur la base d'une grille connue et transparente, garante d'une politique de rémunération globale et cohérente.

Pour bénéficier de cette grille, il convient d'avoir obtenu un doctorat, les missions du chercheur sont de faire de la recherche scientifique, découvrir, diffuser et contribuer à la formation. .

La rémunération du chercheur contractuel est financée par un projet d'un enseignant-chercheur titulaire ou associé de l'établissement.

Catégories	Salaire mensuel brut
Chercheur confirmé dès 10 ans d'expériences	Plafond 4 285 Plancher 3 980
Jeune chercheur Niveau 3 Entre 7 et 10 ans d'expérience	Plafond 3 980 Plancher 3 635
Jeune chercheur Niveau 2 De trois 3 ans inclus à moins de 7 ans d'expérience	Plafond 3 635 Plancher 3 020
Jeune chercheur Niveau 1 Moins de 3 ans d'expérience	Plafond 3 020 Plancher 2 480
Une majoration de 15% est possible si le projet finance le surcoût du salaire	

**Annexes :** Grille de rémunération chercheurs contractuels

Le président fait procéder au vote.

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	15
Nombre de procurations :	10
Votes « Pour » :	25
Votes « Contre » :	00
Abstentions :	00

**Décision du Conseil d'administration** : la grille de rémunération des chercheurs contractuels est approuvée.

**Jean-Luc Névache**  
**Président du Conseil d'administration**

